



Une rentrée particulière pour les agents de la Direction générale des finances publiques

Le débat fiscal est vif : chaque jour qui passe apporte son lot d'annonces, de réactions, de débats voire de polémiques. Entre l'affaire des 3.000 noms de résidents français détenant un compte en Suisse, la sortie des avis d'imposition et l'impact de la mesure d'allègement de l'impôt sur le revenu décidée au début 2009, la taxe carbone, la suppression de la taxe professionnelle et la énième annonce de création d'un « guichet fiscal unique » dans le cadre de la « fusion Impôts/Trésor », l'actualité est particulièrement riche à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Tous ces sujets ont un point commun : ce sont les agents de la DGFIP qui les vivent ou qui les gèrent (ou les gèreront un jour ou l'autre).

On pourrait penser que la DGFIP dispose de nouveaux moyens juridiques, humains et matériels pour faire face à ses missions, anciennes et nouvelles et ce d'autant plus que la fiscalité est le principal outil de politique économique et qu'il est fortement activé. C'est pourtant l'inverse qui se produit.

L'évolution de la norme fiscale : les lois de finances, initiale ou rectificative, mais également d'autres lois (la moitié des dispositions fiscales sont prises hors lois de finances comme avec la loi de modernisation de l'économie par exemple) comportent toutes des dispositions fiscales. Ceci suppose donc de se former en permanence pour faire face à l'accumulation de textes.

L'évolution du contrôle fiscal : les agents en charge du contrôle fiscal ressentent de plus en plus mal le pilotage actuel du contrôle fiscal et le sentiment qu'ils ont de « décrocher » par rapport à l'évolution de la fraude. L'obsession des objectifs (en nombre de contrôles effectués), toujours à la hausse, les incite par exemple à passer d'un dossier à l'autre sans avoir toujours la possibilité de mener des investigations poussées et de qualité. Un tel pilotage pose problème à l'heure où le gouvernement déclare vouloir mieux lutter contre l'évasion fiscale internationale.

La fusion « Impôts/Trésor » : la promotion du « guichet fiscal unique » ne peut masquer la réalité qui est celle du repli de l'action publique fiscale. Pour gérer la baisse des effectifs (la DGFIP a perdu 12 % de ses effectifs en 7 ans alors que la charge de travail a crû), de plus en plus de missions sont concentrées au niveau départemental (recouvrement, enregistrement) et s'éloignent des contribuables.

Les conditions de travail : conséquence de ces multiples évolutions, les conditions de vie au travail se sont dégradées, et avec elles la qualité d'exercice des missions.

A la DGFIP, le paradoxe se résume ainsi : jamais les missions de la DGFIP ne sont apparues aussi essentielles mais rarement les agents, toujours et encore les victimes d'un calendrier intenable (la fusion devant être annoncée comme officiellement achevée avant les élections de 2012) et de la logique de « moins d'Etat, moins de fonctionnaires », auront été aussi amers de voir les discours officiels s'éloigner autant de leur travail.